



**NOTE DE SYNTHESE
COMPTE ADMINISTRATIF 2023
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 avril 2024**

LIMINAIRE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

SOMMAIRE

SYNTHESE GLOBALE – MOT DU MAIRE.....	p 2/12
1. LES RESULTATS DE 2023.....	p 3/12
2. DETAIL DE COMPTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	p 4/12
2.1 En dépenses.....	p 4/12
2.2 En recettes.....	p 6/12
3. DETAIL DE COMPTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	p 8/12
3.1 En dépenses.....	p 8/12
3.2 En recettes.....	p 9/12
4. LES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024.....	p 10/12
ANNEXE => SCHEMAS.....	p 11/12

SYNTHESE GLOBALE – MOT DU MAIRE

Au-delà d'un simple exercice comptable, ce budget est la représentation des réalisations 2023, dans la continuité de nos politiques au service des pouguois et de notre ville.

Depuis 2020, plusieurs périodes difficiles financièrement se sont succédées, entre pandémie et crise énergétique, avec une inflation importante et une augmentation logique de la masse salariale ; ces imprévus ont conduit à intégrer de nouvelles contraintes financières impliquant une contraction significative de l'autofinancement local. Dans ce contexte, nous avons cherché à **réinventer la gestion locale** et avons innové dans un **modèle qui permette de poursuivre le cap fixé autour de nos ambitions puisque les investissements suivent leur cours.**

L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation de l'énergie et une inflation forte. Malgré ces difficultés et avec la volonté politique de ne pas augmenter son taux de taxe communale, les finances de la commune sont en meilleure posture que les années précédentes, par une gestion au plus juste autour du slogan « **toujours innover pour une efficacité renforcée** ». Pour preuve par exemple : l'Etat avait intégré la commune en 2022 comme étant bénéficiaire du « filet de sécurité » destiné à aider les communes les plus en difficulté ; Pougues avait ainsi bénéficié de 50K€ fin 2022, somme qui devait doubler ou être rendue à Bercy fin 2023, en fonction de son état financier. La somme a dû être rendue en décembre dernier.

Certes, des choix ont dû être réalisés, et par conséquent des investissements reportés (*dont l'avenue Conti qui ne sera réhabilitée qu'en 2024*) ; mais 2023 est la première année du mandat qui voit toutes les factures de fonctionnement reçues en décembre réglées sur l'année, avec une clôture du prêt relais de 2022 et de la ligne de trésorerie 2023.

C'est donc avec satisfaction (toute relative en fonction des augmentations annoncées sur 2024) que le compte administratif est clôturé.

Le modèle créé s'avère :

- **responsable sur le plan humain**, pour l'amélioration constante de la qualité de vie des Pouguois, une priorité affirmée : les dépenses sont orientées vers le développement des services aux Pouguois (des structures de la petite enfance aux seniors, entre autres : un espace France Service, les demandes de papiers d'identité,...)
 - **responsable sur le plan du développement économique**, avec des investissements massifs pour développer l'attractivité de notre commune, tout en réalisant d'importants travaux de voiries
 - **responsable sur le plan financier** comme en témoignent tous les efforts d'économies réalisés .
- et nous allons le faire perdurer.

1. LES RESULTATS 2023

FONCTIONNEMENT 2023			
Dépenses totales	3 477 383,68€	Dépenses réelles	3 426 966€
Recettes totales	4 615 049,55€	Recettes réelles	4 612 140€
Résultat de fonctionnement	+ 1 137 665,87€		
INVESTISSEMENT 2023			
Dépenses totales	2 437 485,85€	Dépenses réelles	2 434 576€
Recettes totales	1 559 552,10€	Recettes réelles	1 509 134€
Résultat d'investissement	-877 933,75€		

PM RESTE 2022	
FONCTIONNEMENT RECETTES	1 099 263,89€
INVESTISSEMENT DEPENSES	424 619,66 €

Qui sont inclus ci-dessous aux chapitres respectifs

FONCTIONNEMENT	2023	PM 2022	PM 2021	PM 2020
Dépenses	3 477 383,68€	3 363 800,12€	3 134K€	2 956K€
Recettes	5 714 313,44€	4 463 064,01€	4 617K€	4 222K€
Résultat de fonctionnement	+2 236 929,76€	+1 099 263,89€	+1 483K€	+ 1 266K€
INVESTISSEMENT		2022	PM 2021	PM 2020
Dépenses	2 862 105,51€	4 903 801,06€	3 092K€	2 178K€
Recettes	1 559 552,10€	4 479 181,40€	2 566K€	1 949K€
Résultat d'investissement	-1 302 553,41€	-424 619,66€	-526K€	-229K€
Résultat cumulé des 2 sections (avec reprise des résultats 2022)	+ 934 376,35€	+674 644,23€	+957K€	+1 037K€

RESTES A REALISER 2024 (RAR) viennent s'ajouter aux données 2023	
Dépenses d'investissements	495 529,06 €
Recettes d'investissements	389 569,00 €
Résultat restes à réaliser	- 105 960,06 €

CA 2023 avec RAR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	3 477 383,68€	3 357 634,57 €	6 835 018,25€
Recettes	5 714 313,44€	1 949 121,10€	7 663 434,54€
Résultat 2023 (Recettes – dépenses)	+2 236 929,76€	-1 408 513,47€	828 416,29€

2. DETAIL DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 En dépenses

Imputation (€)	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023 (yc reste 2022)
Dépenses de fonctionnement (€)	3 286 421	3 333 284	2 955 504	3 133 728	3 363 800	5 170 384	3 477 384
Dont dépenses réelles de fonctionnement							3 426 966
014 Atténuation de produit	33 026	142 338	44 781	32 746	26 378	42 530	42 530
011 Charges à caractère général	1 067 875	963 815	804 301	1 068 861	1 017 900	1 497 718	1 176 885
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 872 632	1 916 121	1 814 788	1 732 241	1 920 917	1 912 165	1 894 515
65 Autres charges de gestion courante	270 736	274 794	205 365	259 621	296 741	312 785	257 010
66 Charges financières	23 831	22 316	21 122	20 753	22 539	41 700	56 026

Chapitre 014 : Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). C'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées en fonction, entre autres, du potentiel financier par habitant. Pour 2023, la commune a versé 35,8k€ contre 28,1k€ en recettes. Pougues, au vu des recettes du casino, intégrées au potentiel financier et fiscal par habitant est la seule commune à verser plus et recevoir moins.

Le reste entre 35,8k€ et 42,5k€ correspond au remboursement du déficit du casino sur un spectacle (conformément à la Délégation de Service Public)

Répartition du FPIC pour les communes membres

Année 2023				
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
58051	CHALLUY	-12 313	38 270	25 957
58088	COULANGES-LES-NEVERS	-33 567	72 333	38 766
58117	FOURCHAMBAULT	-40 167	72 430	32 263
58121	GARCHIZY	-29 709	82 849	53 140
58124	GERMIGNY-SUR-LOIRE	-4 746	22 701	17 955
58126	GIMOUILLE	-3 833	9 075	5 242
58160	MARZY	-36 399	70 305	33 906
58194	NEVERS	-399 473	487 307	87 834
58207	PARIGNY-LES-VAUX	-6 803	26 830	20 027
58214	POUGUES-LES-EAUX	-35 781	28 081	-7 700
58225	SAINCAIZE-MEAUCE	-2 933	8 661	5 728
58276	SERMOISE SUR LOIRE	-13 128	31 006	17 877
58303	VARENNES-VAUZELLES	-93 845	159 983	66 138
TOTAL		-712 697	1 109 830	397 133

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

Si les dépenses à caractère général ont baissé :

- En 2019 : cf très peu de travaux réalisés
- En 2020 : cf crise sanitaire qui a engendré une baisse des dépenses d'électricité et de gaz compte tenu de la fermeture de divers bâtiments communaux, des travaux d'entretien de bâtiments publics et de voirie non réalisés et l'annulation des séjours de vacances)

elles ont à nouveau augmenté en 2021 avec une stabilité en 2022 ;

En 2023 : **malgré les efforts pour réduire les coûts liés à l'inflation, les dépenses de fonctionnement à caractère général ont subi une augmentation de +159 000€ (soit + 15%) en comparaison de 2022.**

La commune avait anticipé ces augmentations dans le budget prévisionnel 2023 et a réussi à juguler certaines augmentations puisque les dépenses réelles ont été au final de -320 000€ en comparaison du BP.

Les principaux poste d'augmentation sont, sans surprise :

- **L'alimentaire : +20 000€ +20%**
 - o **Les coûts du poste « cantine » ont augmenté : +15% compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis**
- **L'énergie : +10 000€ +8% ;**
 - o malgré la non dépense de 25 000€ sur l'éclairage public avec le choix d'extinction entre 23h et 5h ;
 - o malgré la fermeture de plusieurs bâtiments énergivores
- **Les assurances, la poste, les achats de papier**

En complément, et du choix de la collectivité, les contrats de prestation de service +67 000€ + 250%

- o ménage de 35 000€ à 61 000€
- o prestation camping de 0 à 48 000€ sachant que le coût de la prestation piscine (156 000€) n'est pas intégré dans le compte puisque le prestataire de la piscine n'a transmis sa facture qu'en 2024

Chaque dépense est étudiée à partir d'un devis et validée ou refusée par bon de commande ; si cette méthode est certes *chronophage pour les élus valideurs*, elle permet d'assurer une stabilité des dépenses sur dans plusieurs comptes dans un environnement inflationniste.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel avec une somme globale de 1 894 K€ en 2023, inférieure de 3% par rapport au réalisé 2022 (1920K€). Malgré les augmentations

- du point d'indice en juillet 2023
- diverses augmentations de charges patronales,

les dépenses de ce poste important ont été réduites.

Plusieurs agents ont quitté la collectivité, certains ont été remplacés ; des « tuilages » ont même été réalisés. *La stabilisation de ce poste a été possible par l'implication forte des élus qui ont en partie assuré certaines missions.*

Chapitre 65 : Ce chapitre comprend entre autres, la dotation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les subventions aux associations et les indemnités des élus ; à 260K€ en 2021 et 297K€ en 2022, il est passé à 257K€ en 2023 ; cette baisse est essentiellement due au fait de la baisse de la dotation au SDIS ; cette dotation va cependant réaugmenter de manière conséquente en 2024.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts, sachant que les intérêts de décembre 2022 ont été pris en compte en 2023 et que les intérêts de décembre 2023 sont réglés également.

2.2 En recettes

Imputations	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023 (yc reste 2022)
Recettes de fonctionnement (€)	3 976 497	3 956 581	4 222 116	4 617 305	4 463 064	4 071 120	5 714 313
Dont recettes réelles de fonctionnement							4 612 140
013 Atténuations de charges	89 986	95 354	90 795	93 924	42 513	30 000	47 648
70 Produits services ventes div	242 217	244 378	163 703	186 381	222 957	397 412	336 265
73 Impôts et taxes	3 039 780	3 174 519	2 283 399	2 395 110	2 898 819	3 055 484	3 596 625
74 Dotations, subventions et participations	459 452	371 871	1 342 327	613 265	925 497	486 424	509 816
75 Autres produits de gestion courante	52 325	46 986	28 594	44 755	60 497	64 800	91 634
78 Produits exceptionnels					42 964	29 000	30 152

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges :

- des agents titulaires suite aux arrêts maladie et accidents du travail par l'assurance personnel
- des contrats dits « aidés »

Chapitre 70 : Sont enregistrés à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public).

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude qui sont, pour 2023 d'environ 229 000 € ; ce qui constitue une hausse par rapport à 2020 (140 000€), 2021 (170 000€) et 2022 renouant ainsi avec les résultats des années sans covid : en effet, tant encore l'an dernier, la fréquentation des services périscolaires, de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs étaient moindre, tant les comportements de 2023 quant aux inscriptions des enfants ont été à la réinscription. La tendance se conforte en 2024.

A noter les 35000 € perçus de recettes « camping » et 36 000€ de recette « piscine ».

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale dont :

- **Le prélèvement du produit des jeux** semble avoir retrouvé le trend d'avant COVID ; la prudence s'imposera toutefois en 2024...
- **Les taux d'imposition communaux** n'ont pas évolué depuis 2011.
- **Le FPIC en recettes** (cf chapitre 2.1 dépenses).

Chapitre 74 : Ce chapitre inclut les diverses dotations de l'Etat, en diminution constante depuis 2013 A noter qu'au vu du nombre d'habitants qui augmente à nouveau, la commune a perçu près de 2K€ de dotation supplémentaire.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF (dot. forfaitaire)* (€)	329 540	289 527	207 269	128 865	61 604	33 502	2 280	0	0	0	326
DSR** (€)	67 145	62 470	58 944	55 818	53 354	50 729	47 987	45 534	50 683	56 585	58 168

*Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation forfaitaire) :

****Dotation de Solidarité Rurale** : La **dotation de solidarité rurale** est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes **rurales** pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

A noter : En année de fonctionnement « classique » (hors fermeture du casino), la commune n'est pas éligible à la DETR (Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux) ; le calcul est réalisé sur les bases N-2 ; par conséquent, en 2023, Pougues était éligible et a pu bénéficier de cette dotation pour la rénovation du toit de l'école maternelle.

L'Etat avait annoncé à la commune la dotation d'un « **filet de sécurité** » pour limiter l'impact de l'inflation ; par anticipation la commune avait perçu fin 2022 une avance de 47 184 € qui pouvait, en fonction de calculs effectués par le ministère du budget, doubler (soit 105 200€) ou être rendue.

Bercy ayant estimé que la commune n'avait pas besoin de ce soutien, elle rendra les 47 184 € perçus fin 2022 sur le budget 2024 ;

Chapitre 75 : Par autre produits de gestion courante, il est entendu essentiellement les loyers perçus sur l'année.

Ces loyers sont passé de 38K€ en 2022 à 72,5K€ en 2023 ; à noter en effet l'arrivée des infirmières et de l'orthophoniste à la maison de santé, le nouveau commerce « *DS le goûter* » en complément de loyers perçus à la gentilhommière.

3. DETAIL DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 En dépenses:

Imputations	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023
Dépenses d'investissement (€)	653 818	2 345 949	2 178 196 (hors RAR)	3 092 063 (hors RAR)	4 903 801 (hors RAR)	3 392 918	2 862 106 (yc reste 2022) (hors RAR 2024)
Dont dépenses réelles d'investissement							2 434 576
16 Emprunts et dettes assimilées	61988	63 129	313 094	72 945	101 432	955 000	952 079
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 646	360	255 511	194 617	69 234	51 820	14 842
204 pluvial Agglo	0	0	0	0	33 001	17 000	16 501
21 Immobilisations corporelles	463 881	2 217 027	940 551	1 552 785	1 047 070	766 863	336 469
23 Immobilisations en cours	0	0	0	734 752	2 919 632	1 525 415	1 114 685

Chapitre 16 : Ce chapitre inclut les remboursements de capital d'emprunt

Il inclut pour cette année le remboursement total de l'emprunt relai de 800 000€ et l'échéance de décembre 2023 des autres prêts est réglée, en comparaison des sommes du réalisé 2022 qui n'intégrait pas le mois de décembre. En 2024, cette ligne est estimée à 140 769€.

Chapitre 20 : Ce chapitre inclut les frais liés aux documents d'urbanisme, les frais d'études divers liés à des investissements, les frais d'insertions (annonces légales administratives), les frais liés aux logiciels.

On y retrouve ainsi une partie des frais liés au Plan Local d'Urbanisme et des frais liés à l'étude du parc thermal non aboutie sur la recherche d'investisseurs. Les études liées à la réhabilitation de l'avenue Conti, à date à hauteur de 47K€, seront réglées sur le budget 2024.

Chapitre 204 : Ce chapitre correspond au dû annuel à Nevers Agglomération sur le pluvial

Chapitre 21 : Y sont inclus les frais liés aux cimetières (achats cavurnes, colombariums,...), tous les aménagements publics et de voiries, les travaux dans les différents bâtiments communaux,...

Ce sont 336K€ qui ont été dépensés sur une estimation de 767K€ prévus au Budget Prévisionnel ; soit une différence de 429K€, en grande partie due à des lignes d'écritures non réalisées

- près de 286K€ non réglés au SIEEEN (pour travaux réalisés mais non encore facturés et les travaux d'éclairage public réalisés en 2023 réalisés mais non encore facturés qui seront reportés en RAR sur 2023.
- La toiture de l'école maternelle n'est pas réglée en totalité sur 2023 puisque les travaux ne sont pas terminés (90K€ réglés en 2023 ; il restera 104K€ sur 2024).
- La réserve prévue pour la réfection totale des pass et des alarmes à hauteur de 10K€ n'a pas été dépensée ; elle se rajoutera à la même réserve en 2024 ; soit 20K€ sur 2024.
- Le véhicule de la police municipale commandé pour un coût de 40K€ ne sera reçu qu'en 2024

A noter un gain par rapport aux estimations sur les travaux « propriétaires » du bâtiment loué à la société « DS le goûter »

Détail chapitre 21

		BP 2023	Réalisé 2023
2116	Cimetières	4 561	4 561
2128	Agencements aménagts	11 500	2 643
21318	Autres bâtiments publics	235 216	106 112
2132	Immeubles de rapports	24 169	31 734
2135	Install générales, agencements	44 098	61 748
2138	Autres construction	0	2733
2151	Réseaux de voirie	63 935	18 485
2152		1500	946
21538	Réseaux	249 651	52 301
2156	Mat outill incendie défense civile	0	3 017
2158	Autres install, mat outillage	33 257	36 311
2182	Matériel de transport	44 210	3 965
2183	Matériel informatique	10 000	683
2184	Mobilier/ mat bureau	0	2 464
2188	Autres immobilisations corporelles	44 765	8 765

Chapitre 23 : Par immobilisations en cours, on entend « travaux en cours de réalisation ». Y sont inclus les frais de construction ;

A noter : 400K€ en écart entre le budget prévisionnel et les mandats dépensés. Il reste encore 100K€ en dépenses à venir sur les travaux de la piscine, non encore aboutis totalement (3 entreprises concernées et la maîtrise d'œuvre) et 300K€ avaient été garantis en « réserve » en cas d'imprévu sur des bâtiments (qui sont tous plus ou moins vieillissants).

3.2 En recettes :

Imputations	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023
Recettes d'investissement (€)	1 207 962	1 882 822	1 949 303	2 565 730	4 479 181	3 817 537	1 559 552
Dont recettes réelles d'investissement							1 509 134
10 Dotations, fonds divers et réserves	375 765	796 432	7 013	470 435	155 256	277 545	274 991
13 Subventions d'investissement	43 408	235 271	886 013	750 679	1 024 398	1 639 787	1 234 143
16 Emprunts et dettes assimilées	0	0	250 560	1 000 000	1 800 000	500 000	0

Compte 10 : Le FCTVA reçu correspond à la somme estimée (267,5K€). Les 4,6K€ de différence par rapport au budget prévisionnel correspondent à une taxe d'aménagement moindre que les années précédentes (7K au lieu de 9) Notons que les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques ne donnent pas accès à la taxe d'aménagement.

Compte 13 : En comparaison par rapport au budget prévisionnel, il reste 390K€ qui correspondent à :

- 69K€ en attente de fonds européens pour subventions de la boucherie sachant que la subvention sur l'étude de revitalisation de centre bourg a été perçue en fin d'année 2023
- 190K€ en attente des fonds à débloquer par Nevers Agglomération et le Conseil Départemental pour subvention de la piscine
- 50K€ en attente des fonds à débloquer par la CAF pour subvention du multi accueil
- 81K€ en attente de l'Etat à la fin des travaux de la réhabilitation de la toiture de l'école maternelle

Compte 16 : Un emprunt de 500K€ avait été envisagé pour contenir les dépenses tout en continuant à investir ; cet emprunt s'est révélé ne pas être utile tout en assurant les investissements prévus au vu des économies réalisées tout au long de l'année.

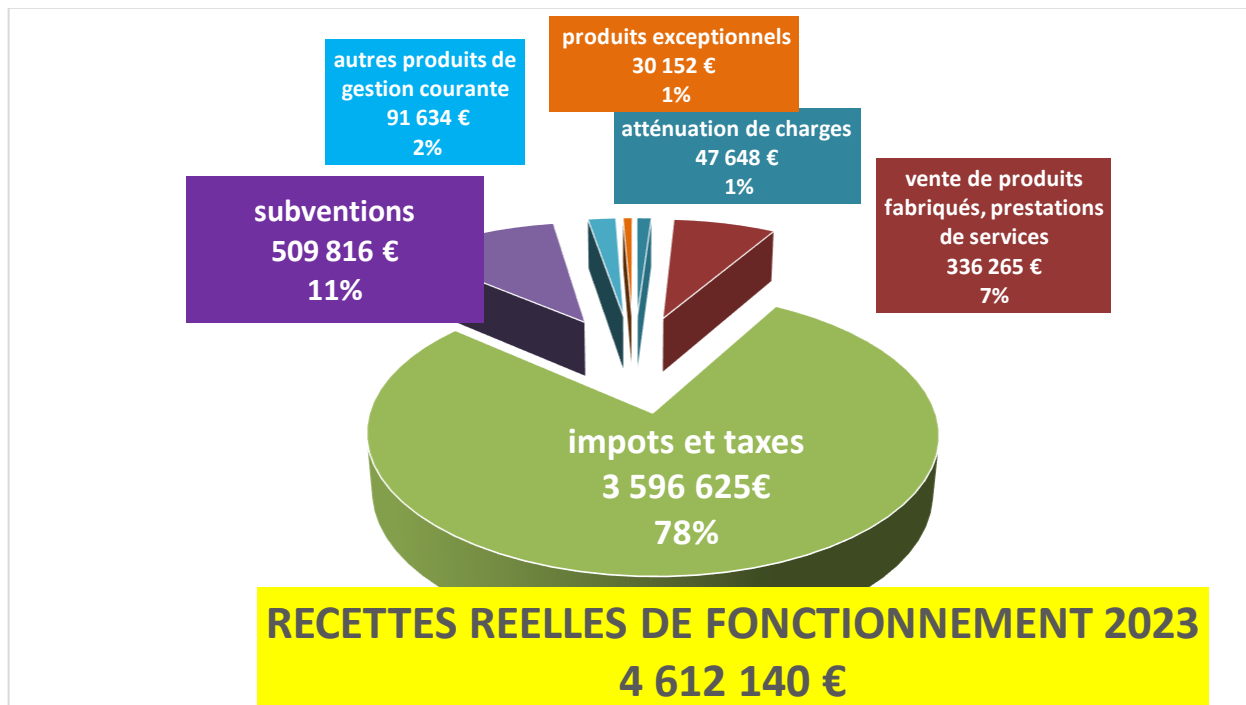
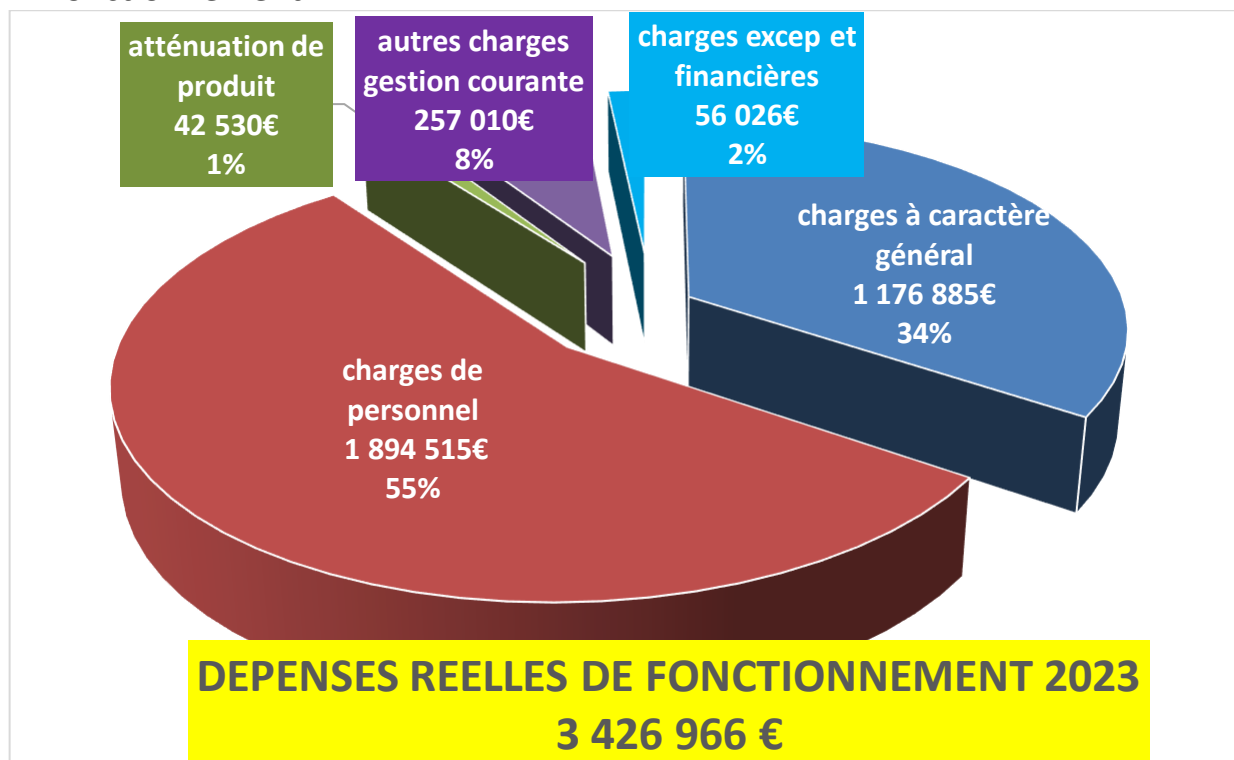
4. RESTES A REALISER

Les Restes à réaliser, uniquement en investissement, correspondent à des engagements de travaux signés et non encore réalisés pour un total de -105 960,06€

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		495 529,06 €	389 569,00 €
20	Immos incorporelles	31 861,99 €	
2031	<i>frais d'études</i>	31 861,99 €	
21	Autres immobilisations financières	369 260,95 €	
212	<i>Agencement-aménagement de terrain</i>	2 495,00 €	
2131	<i>Bâtiments publics</i>	104 388,95 €	
21538	<i>Autres réseaux</i>	186 132,00 €	
2182	<i>Matériel de transport</i>	40 245,00 €	
2188	<i>autres immobilisations corporelles</i>	36 000,00 €	
23	Construction	94 406,12 €	
2313		94 406,12 €	
13	Subventions d'investissement		389 569,00 €
1321	<i>FNADT</i>		3 159,00 €
13251	<i>GFP rattachement</i>		190 000,00 €
1327	<i>fonds leader</i>		65 000,00 €
13461	<i>DETR</i>		81 410,00 €
1348	<i>autres fonds non transférables</i>		50 000,00 €

➤ ANNEXE => SCHEMAS BUDGETAIRES

En fonctionnement



En investissement

